

# Plan de formation et d'accompagnement des enseignants contractuels de CFA EPLE nouvellement recrutés

Tout enseignant de CFA nouvellement recruté participe obligatoirement à la formation dispensée par le service académique de l'apprentissage durant les deux premières années d'exercice. S'agissant d'une formation transversale et **non disciplinaire** les items abordés sont :

## → LE PLAN DE FORMATION

### 1ère année de formation

---

#### 1ère journée

- Se situer dans son environnement de travail – identifier les rôles et missions de l'enseignant (en général et spécifique CFA)
- Prendre connaissance et définir le contenu de l'enseignement à partir de programmes –référentiels – documents de liaison
- Organiser son enseignement autour d'objectifs généraux, de problématiques, de questionnements...

#### 2ème journée

- Organiser et planifier son enseignement sur l'ensemble du parcours de formation selon le mode spécifique de l'alternance et préparer les phases d'alternance (stratégie de formation et notion d'équipe)
- Centrer son enseignement sur l'activité de l'apprenant – situations d'apprentissages, taxonomie...
- Développer sa pratique du numérique

#### 3ème journée

- Choisir un mode d'évaluation pertinent après avoir identifié différentes techniques – l'évaluation certificative (ponctuelle et CCF)
- Les modalités d'analyse des résultats aux examens
- Le CCF : philosophie et pratiques

#### 4ème journée

- La philosophie de l'évaluation par compétences
- Gérer la classe – la relation avec le groupe, la connaissance de l'apprenti (les rythmes et l'ergonomie du travail)
- Gestion des conflits

#### 5ème journée

- Le suivi pédagogique avec l'entreprise partenaire (visite sur site)
- Les rôles et missions des chambres consulaires.

### 2ème année de formation

---

#### 1ère journée

- Analyser ses pratiques pédagogiques
- Mettre en oeuvre des actions correctives

#### 2ème journée

- Optimiser le travail personnel de l'apprenant
- Gérer sa classe au vu de l'évolution de l'école et de l'enseignement.

## → LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Désigné par le service académique de l'apprentissage sur avis de l'inspecteur de spécialité, le professeur ressource accompagnera l'enseignant contractuel de CFA nouvellement recruté pendant la première année scolaire d'exercice selon les modalités suivantes :

### **Accompagnement pédagogique – Analyse et réflexion sur les pratiques pédagogiques– Evaluation des besoins en formation**

#### **1. Didactique, pédagogie et gestion de classe , le professeur ressource :**

- Accueillera le professeur nouvellement recruté dans ses classes pour suivre plusieurs séances de formation
- Assistera à plusieurs séances proposées par le nouveau professeur et l'accompagnera dans ses pratiques pédagogiques
- Assistera le stagiaire dans la conception de son planing prévisionnel, dans la préparation des séquences et/ou dans l'élaboration de ses projets pédagogiques. Ces travaux seront en adéquation avec la formation pédagogique initiale proposée par le SAA et pilotée par les formateurs relais.
- Guidera le nouveau professeur dans l'analyse et exploitation des référentiels, programmes et documents de liaison afin de rédiger ses progressions pour l'élaboration de ses séquences de formation. Il le sensibilisera à la lecture et à l'analyse des règlements d'examen et de la définition des épreuves
- Proposera aide et conseils dans la gestion de l'hétérogénéité des publics ainsi que dans la mise en place d'éventuels parcours individualisés
- Incitera à l'usage pédagogique des TICE et lui apportera l'accompagnement nécessaire
- Conseillera dans les problématiques de gestion de classe et dans la mise en place de méthodes pédagogiques adaptées notamment dans le domaine de la pédagogie de l'alternance.
- Orientera dans ses recherches pédagogiques

#### **2. Evaluation – Certification**

- Aidera dans la conception des modalités d'évaluations formatives, sommatives et aussi certificatives dans le cadre du CCF telles que préconisées par les corps d'inspection.
- Conseillera dans le cadre de la co-évaluation en entreprise ( CCF)

#### **3. Relations avec les partenaires de la formation**

- Assistera dans la mise en place de la mission de suivi pédagogique de l'apprenti en entreprise par l'élaboration et/ou l'utilisation des outils ainsi que dans l'exploitation pédagogique possible des visites dans le cadre de la formation au CFA

#### **4. Auto diagnostic –axes de progrès identifiés – besoins en formation/accompagnement**

- Accompagnera le professeur dans une démarche d'auto évaluation afin qu'il repère ses lacunes, il l'aiguillera vers les dispositifs de formation adéquats

**L'ensemble des actions sera mené en lien régulier avec l'IEN afin de l'informer du suivi de l'accompagnement. Le professeur ressource lui fera parvenir les différents comptes rendus (intermédiaires, final) par l'intermédiaire du service académique de l'apprentissage [ce.daet-apprentissage@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.daet-apprentissage@ac-strasbourg.fr)**

**Il est essentiel de rendre compte de toutes les visites effectuées, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées au directeur adjoint, coordonnateur pédagogique du CFA du stagiaire.**

## → MODALITES PRATIQUES DU TUTORAT

- Le professeur ressource est chargé de rencontrer régulièrement le stagiaire, des visites réciproques seront organisées. Ces rencontres permettront de faire régulièrement un point intermédiaire de la situation, d'une part sur les compétences professionnelles acquises, d'autre part sur les axes de progrès et les éventuels besoins en formation à prévoir.
- Un rapport intermédiaire (**mi janvier**) ainsi qu'un compte rendu de fin de suivi (**mi mai**) (cf. maquettes uniquement sous forme numérique) <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/voieapprentissage/ressources-pedagogiques/accompagnement-pedagogique-des-enseignants-nouvellement-recrutes/> seront rédigés et transmis au service académique de l'apprentissage qui transmettra à l'IEC concerné.
- Une lettre de mission sera rédigée par le service académique de l'apprentissage, les établissements réciproques seront informés de la mission de suivi et de tutorat.
- Les rencontres et les visites seront aménagées selon les contraintes d'emploi du temps de chacun mais devront naturellement être plus fréquentes en début d'année scolaire
- Si le tuteur éprouve une quelconque difficulté dans l'exercice de sa mission, il en avertira immédiatement le chef d'établissement par l'intermédiaire du directeur adjoint, le service académique de l'apprentissage (Claude Philipps 03.88.23.35.91) et l'inspecteur de la discipline qui demeurent les interlocuteurs privilégiés.

## → ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- Les professeurs ressource reçoivent en début d'année scolaire par voie hiérarchique leur lettre de mission signée par le DAET.
- Le G.I.P (groupement d'intérêt public) leur adressera une lettre d'engagement permettant, à l'issue du suivi le règlement de l'indemnité de suivi et des éventuels frais de déplacement.
- L'indemnité d'accompagnement sera versée au terme de l'année scolaire, sur la base du compte rendu de fin d'activités attesté par le directeur ou directeur adjoint du CFA et par le SAA. Son montant, pour l'accompagnement sur l'année scolaire complète est plafonné à 695 €.
- Si le professeur tuteur est en poste dans un établissement différent de celui du stagiaire, les frais de déplacement (selon un relevé précis des déplacements porté sur le document de suivi) seront également pris en charge par le GIP .
- Les frais de déplacement du professeur contractuel (stagiaire) seront à prendre en charge par le CFA d'affectation.

Le service académique de l'apprentissage ainsi que les corps d'inspection restent prêts à tout moment à apporter une aide au tuteur dans sa mission de formation et de conseil.